

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET, Gérard FESSELET, Frederic ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Jean-Claude TOURNIER, Frederic ROUSSE à Cedric PERRIN.

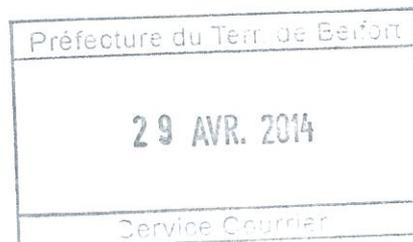
Assistaient à la séance :

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 avril	Jeudi 10 avril	En exercice	41
		Présents	39
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Anissa BRIKH est désignée.

2014-03-04 – Installation du Bureau
Rapporteur : Christian RAYOT



Le bureau :

Aucune disposition ne précise le mode de désignation des autres membres du bureau. La communauté peut donc en principe déterminer librement les conditions dans lesquelles les autres membres du bureau sont désignés.

A défaut de dispositions législatives expresses régissant le fonctionnement du bureau, celui-ci peut faire l'objet de dispositions particulières adoptées par l'organe délibérant dans son règlement intérieur.

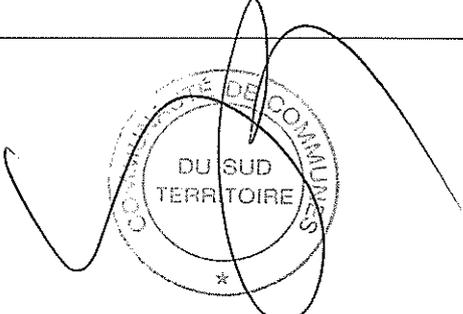
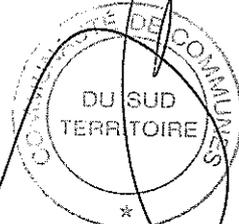
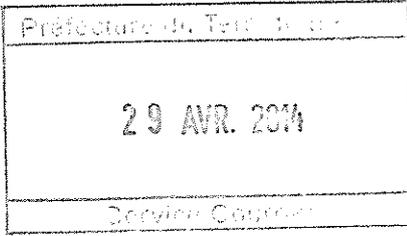
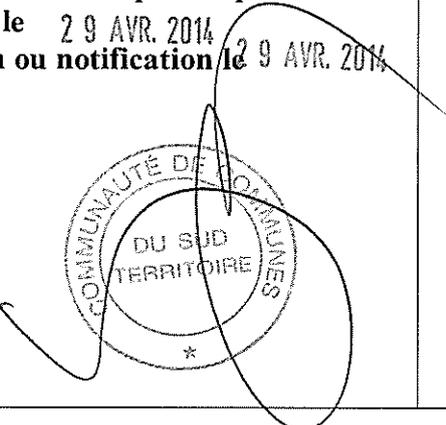
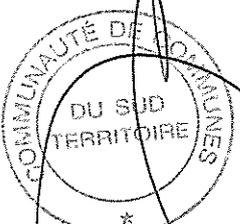
Article 30 du règlement intérieur de la CCST du 28 juin 2001

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT

« Le bureau est composé du Président, des Vice-présidents, des **Maires des communes** membres ou à défaut, s'ils ne sont pas conseillers communautaires, d'un **représentant de chacune des communes** de la Communauté ».

Le Conseil Communautaire prend acte de la composition du bureau ainsi que présenté en annexe.

Annexe : Liste des membres du Bureau

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014 Et publication ou notification le 29 AVR. 2014</p>	 <p>Préfecture du Territoire 29 AVR. 2014 Service Contentieux</p>
<p>Le Président,</p>  	

03 JUIN 2014

**Liste des membres
du bureau
de la Communauté de Communes du Sud-territoire**

- Beaucourt	M. PERRIN Cédric M. TOURNIER Jean-Claude
- Boron	M. TRELA Dominique
- Brebotte	M. VALLAT Pierre
- Bretagne	M. BRUCKERT Claude
- Chavanatte	Mme DINET Monique
- Chavannes les Grands	M. FESSELET Gérard
- Courcelles	M. FLEURY Joseph
- Courtelevant	M.FRERY Daniel
- Croix	M.SCHWANDER Claude
- Delle	M. OSER Pierre M. HELLE André
- Faverois	M. TENAILLON Bernard
- Fêche l'Eglise	M. MARCJAN Thierry
- Florimont	M.SCHERRER Roger
- Grandvillars	M. RAYOT Christian
- Froidefontaine	M.VIATTE Bernard
- Grosne	M. HOTTLET Jean-Louis
- Joncherey	M. ALEXANDRE Jacques
- Lebetain	M. DUPREZ Jean-Jacques
- Lepuix-neuf	M. BOUQUENEUR Jacques
- Montbouton	M.DEAS Jacques
- Réchésy	M. MATHIEU Didier
- Recouvrance	M.RACINE Jean

- Saint Dizier l'Evêque

M. BANDELIER Denis

- Suarce

M. DUMORTIER Patrice

- Thiancourt

M. DAMOTTE Roland

- Vellescot

M. BOUROUH Jean-Claude

- Villars le Sec

M. BROCHET Laurent

Soit 29 membres.

